



Écoles Publiques de Rencurel

Mairie

615 rue de la Mairie 38680 Rencurel

Téléphone : 04 76 38 97 48 rencurel.mairie@orange.fr

Horaires au public

Lundi et jeudi de 13h30 à 17h / Mardi de 13h30 à 16h

Ecole de la Balme

91 chemin des Gondrands 38680 Rencurel

Téléphone : 04 76 38 98 75

Horaires : **9h-11h55 / 13h35-16h40**

Ecole du village

411 rue de la Mairie 38680 Rencurel

Téléphone : 04 76 38 96 52

Horaires : **9h-12h / 13h30-16h30**

Ecoles Publiques de Rencurel Fiche d'inscription

I - Renseignements concernant l'enfant :

NOM :
(en majuscules d'imprimerie)

Prénom(s) :

Né le :à (localité et département) :

Sexe : F- M

Domicile :

Lieu-dit :

Commune :

Code Postal

Si l'enfant vient d'une autre école, préciser :

Nom de l'école Commune : Cours :

Certificat de radiation : Oui NON (Si absence de certificat, indiquer ci-dessous l'adresse exacte de l'école) :

Si un (plusieurs) enfant(s) de la famille est (sont) actuellement scolarisé(s) dans une école de Rencurel, préciser :

Nom, prénom(s), école et classe :

.....
.....
.....

II - Renseignements concernant la famille

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant : cocher la (ou les) case(s) correspondante(s) :

Représentant légal 1 :

Nom :
(en majuscule d'imprimerie)

Prénom(s) :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

N° de tél. en cas d'urgence :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse courriel :

(suite au verso)

Représentant légal 2 :

Nom :

(en majuscule d'imprimerie)

Prénom(s) :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

N° de tél. :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse courriel :

AUTRE (Préciser) :

Nom :

(en majuscule d'imprimerie)

Prénom(s) :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

N° de tél. :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse courriel :

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à communiquer sans délai, à la mairie, tout changement qui pourrait subvenir concernant l'un ou plusieurs des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à Rencurel, le :

Signature (s) :

Nom, prénom, qualité du (des) signataire(s) :

.....

.....

Pièces présentées :

Justificatif récent de domicile (quittance E.D.F., téléphone, par exemple)

Livret de famille

En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur et justificatif de domicile du logeur

Carnet de santé de l'enfant (ou photocopie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations)

Conformément à la loi informatique du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Fiche d'urgence à l'intention des parents

Nom de l'établissement :

Année scolaire :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse du représentant légal 1 :
.....

Nom et adresse du représentant légal 2 :
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° port du représentant légal 1 : Autre n° utile (travail) :

3. N° port du représentant légal 2 : Autre n° utile (travail) :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

5. Nom et prénom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autre que les représentants légaux)

Nom	Prénom	Lien de parenté	N° de Téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...).

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :
.....
.....

Signature du ou des représentants légaux

Autorisation de publication de photos dans le bulletin mensuel « L'air du temps » et sur le site internet de la commune.

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir publier des photos sur lesquelles vos enfants apparaissent, et en respectant les droits des enfants, les écoles et la commune de Rencurel ont besoin de votre accord.

La municipalité publie un bulletin mensuel « L'air du temps » et s'investit aussi dans le site internet : <http://www.rencurel-vercors.fr/>. Ce travail est fait en partenariat avec les associations.

Dans le cadre de la commune, il s'agit de photos prises lors de manifestations et d'activités organisées par la commune ou les associations.

Dans le cadre de l'école, les enseignantes réalisent des photos lors des activités et sorties pédagogiques. Ces photos peuvent être transmises aux familles, exposées dans des panneaux d'affichage, proposées à la commune pour publication dans le bulletin mensuel ou sur le site internet de la commune. Elles peuvent aussi servir d'outils de travail au sein de la classe.

Concernant le site internet, vous avez la possibilité d'user de votre droit de retrait à tout moment, et donc de nous demander de retirer la ou les photos concernées.

Merci de retourner à la mairie les autorisations ci-dessous.

Demande d'autorisation de publication de photos dans le bulletin mensuel « L'air du temps » et sur le site internet de la commune.

Je soussigné(e), responsable de l'autorité parentale, autorise le maire à publier les photos dans le bulletin mensuel « L'air du temps » et sur le site internet de la commune, sur lesquelles mon (mes) enfant (s) apparaissent.

Date :

Signature :

Demande d'autorisation de publication de photos dans les documents pédagogiques transmis aux familles, à la municipalité ou affichés sur des panneaux.

Je soussigné(e), responsable de l'autorité parentale, autorise les directrice des écoles de Rencurel à publier, dans des documents pédagogiques transmis aux famille, à la municipalité ou affichés sur des panneaux, les photos sur lesquelles mon (mes) enfant (s) apparaissent.

Date :

Signature :

Restaurant scolaire et périscolaire

Fiche de renseignements PARENTS pour l'enfant

(Nom et prénom de l'enfant).....

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom : Prénom

Adresse :

.....

Téléphone 1 Téléphone 2

Email Profession :

Employeur (nom et adresse):

Téléphone professionnel :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : Prénom

Adresse (si différente)

.....

Téléphone 1 Téléphone 2

Email Profession :

Employeur (nom et adresse):

Téléphone professionnel :

Caf / MSA n° allocataire :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom	Prénom	Lien de parenté	N° de Téléphone

Date et signature

En raison d'une recrudescence des impayés, les pièces ci-dessous sont à fournir impérativement. Ces pièces seront exclusivement destinées au recouvrement d'éventuels impayés par la trésorerie.

- Attestation de quotient CAF ou MSA
- Copie du livret de famille
- Rib

Les inscriptions (restaurant scolaire et/ou garderie périscolaire) sont subordonnées à la fourniture des pièces demandées.

Ecole de La Balme

Le service est organisé dans la salle du Coucourou. Le Centre de vacances de La Matrassière, à St Julien-en-Vercors, assure la préparation des repas. Ces repas sont acheminés en liaison chaude jusqu'au restaurant scolaire par les soins de la commune.

Ecole du village

Le service est organisé dans la salle située au 1^{er} étage de l'école. Le Centre de vacances de La Matrassière, à St Julien-en-Vercors assure la préparation des repas. Ces repas sont acheminés en liaison chaude jusqu'au restaurant scolaire par les soins de la commune.

Modalités de réservation

Il est impératif de réserver les repas de la semaine suivante au plus tard le jeudi à 9h.

Date limite d'inscription au restaurant scolaire pour la semaine de rentrée : jeudi 25 août à 9h.

Les enfants qui n'ont pas de réservation ne pourront être accueillis sauf en cas de force majeure (hospitalisation, maladie, accident des parents ou d'un enfant) après accord de la mairie.

Tout repas commandé sera facturé. Pour une absence pour maladie le repas du jour sera facturé, mais les repas suivants pourront être annulés sur demande des parents.

Les réservations et annulations sont à faire en Mairie au 04.76.38.97.48 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou par mail : rencurel.mairie@orange.fr.

Attention : cette adresse mail va changer à la rentrée. Nous vous la commiquerons au plus tôt.

Discipline et sanctions

En cas de faits ou d'agissements graves de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du service de restauration scolaire, exprimés notamment :

- Un comportement indiscipliné constant ou répété
- Une attitude agressive envers les autres élèves
- Un manque de respect caractérisé au personnel encadrant ou de service
- Des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels

Une mesure d'exclusion temporaire pour 3 jours sera prononcée par le Maire à l'encontre de l'enfant à qui ces faits ou agissements graves sont reprochés. Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé d'un avertissement resté vain. Si après deux exclusions temporaires, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon fonctionnement du service de restauration scolaire, son exclusion définitive sera prononcée.

Tarif et modalités de paiement

La participation financière demandée aux parents par repas est actuellement de 4,70 €.

Un repas pour un enfant allergique (sur justificatif) peut être commandé.

La facture, sous forme de titre de recette, est adressée mensuellement aux familles par la trésorerie de St Marcellin.

Attention ! En raison d'une recrudescence des impayés, tout impayé de plus d'un mois entraînera la suspension de l'inscription. En cas de difficulté, et sans attendre, prenez rendez-vous en mairie.

J'accepte le règlement du restaurant scolaire et je m'engage à le respecter.

Date : Signature :

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : La Balme - Le Village (barrer la mention inutile)

Pour réserver les repas, cochez les cases.

(Pour une inscription tous les jours de l'année, cochez le tableau - Pour une inscription tous les jours d'un mois, cochez le mois - Sinon cochez les jours).

2022-2023

septembre '22			
Lu	Ma	Je	Ve
		1	2
5	6	8	9
12	13	15	16
19	20	22	23
26	27	29	30

octobre '22			
Lu	Ma	Je	Ve
3	4	6	7
10	11	13	14
17	18	20	21

novembre '22			
Lu	Ma	Je	Ve
7	8	10	
14	15	17	18
21	22	24	25
28	29		

décembre '22			
Lu	Ma	Je	Ve
		1	2
5	6	8	9
12	13	15	16

janvier '23			
Lu	Ma	Je	Ve
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30	31		

février '23			
Lu	Ma	Je	Ve
		2	3
20	21	23	24
27	28		

mars '23			
Lu	Ma	Je	Ve
		2	3
6	7	9	10
13	14	16	17
20	21	23	24
27	28	30	31

avril '23			
Lu	Ma	Je	Ve
	4	6	7
24	25	27	28

mai '23			
Lu	Ma	Je	Ve
	2	4	5
	9	11	12
15	16		
22	23	25	26
29	30		

juin '23			
Lu	Ma	Je	Ve
		1	2
5	6	8	9
12	13	15	16
19	20	22	23
26	27	29	30

juillet '23			
Lu	Ma	Je	Ve
3	4	6	7

août '23			
Lu	Ma	Je	Ve

Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Le service est organisé par la commune, dans la salle du Coucourou, **les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h00.**

Modalités de réservation

Nous vous demandons de réserver votre place au moins une semaine à l'avance.

À partir du **JEUDI MIDI** il n'est plus possible de modifier les réservations (ajout ou suppression) de la semaine qui suit.

Date limite d'inscription à la garderie périscolaire pour la semaine de rentrée : jeudi 25 août à 9h.

Les enfants qui n'ont pas de réservation ne pourront être accueillis sauf en cas de force majeure (hospitalisation, maladie ou accident).

Toute place réservée sera facturée.

Les réservations et annulations sont à faire en **Mairie** au 04.76.38.97.48 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou par mail : rencurel.mairie@orange.fr.

Attention : cette adresse mail va changer à la rentrée. Nous vous la commiquerons au plus tôt.

Les écoles ne gèrent ni les réservations, ni les annulations.

Les factures sont établies à partir du registre de la Mairie.

Discipline et sanctions

En cas de faits ou d'agissements graves de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du service de restauration scolaire, exprimés notamment :

- Un comportement indiscipliné constant ou répété
- Une attitude agressive envers les autres élèves
- Un manque de respect caractérisé au personnel encadrant ou de service
- Des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels

Une mesure d'exclusion temporaire pour 3 jours sera prononcée par le Maire à l'encontre de l'enfant à qui ces faits ou agissements graves sont reprochés. Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé d'un avertissement resté vain. Si après deux exclusions temporaires, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon fonctionnement du service de restauration scolaire, son exclusion définitive sera prononcée.

Tarif et modalités de paiement

La participation financière demandée aux parents par soir et par enfant est de 2,50 €. La facture, sous forme de titre de recette, est adressée aux familles par la trésorerie de St Marcellin.

J'accepte le règlement de la garderie périscolaire et je m'engage à le respecter

Date : Signature :

Inscriptions pour l'année scolaire 2022/2023

Nom et prénom de l'enfant :

Pour réserver la garderie, cochez les cases.

(Pour une inscription tous les jours de l'année, cochez le tableau - Pour une inscription tous les jours d'un mois, cochez le mois - Sinon cochez les jours).

2022-2023

septembre '22				octobre '22				novembre '22			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1									
5	6	8		3	4	6		7	8	10	
12	13	15		10	11	13		14	15	17	
19	20	22		17	18	20		21	22	24	
26	27	29						28	29		

décembre '22				janvier '23				février '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1								2	
5	6	8		2	3	5					
12	13	15		9	10	12					
				16	17	19		20	21	23	
				23	24	26		27	28		
				30	31						

mars '23				avril '23				mai '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		2							2	4	
6	7	9			4	6			9	11	
13	14	16						15	16		
20	21	23						22	23	25	
27	28	30		24	25	27		29	30		

juin '23				juillet '23				août '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1									
5	6	8		3	4	6					
12	13	15									
19	20	22									
26	27	29									

PIECES À FOURNIR

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Attestation de quotient CAF
- Copie assurance scolaire
- Rib
- Certificat de radiation (le cas échéant)
- Fiche d'inscription
- Autorisation de publication
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements Restaurant scolaire/Périscolaire
- Inscription garderie périscolaire
- Inscription restaurant scolaire